

convaincre les ministériels du bien-fondé de votre proposition d'amendement.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Je prie également les ministériels de prendre la parole et de nous expliquer pour quelle raison nous devrions nous prononcer contre cette proposition d'amendement. La Chambre est le meilleur endroit pour débattre cette question. S'ils demeurent là sans rien faire et sans rien dire, en attendant de se prononcer comme des automates contre cette proposition d'amendement, les députés ministériels feront fi de la raison d'être de la Chambre et de nos traditions parlementaires.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Alors qu'il ne sait manifestement pas grand-chose du projet de loi dont la Chambre est saisie, le député se mêle de prêter des intentions à ses collègues de la Chambre. Cela n'est certainement pas permis par le Règlement de la Chambre.

M. Benjamin: Ne soyez pas si chatouilleux, Maurice.

M. de Jong: Monsieur le Président, je ne pensais pas au député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne). Je sais qu'il a déjà pris la parole pour dire ce qu'il pense de cette proposition d'amendement, et je l'en félicite. Loin de moi l'intention de lui prêter de mauvaises intentions, surtout à lui. Pourtant, j'aimerais bien que d'autres députés ministériels prennent la parole pour nous expliquer, à nous et à tous les autres Canadiens, pourquoi ils vont voter comme ils vont le faire. Cette proposition d'amendement est très sensée. Elle mérite qu'on l'analyse sérieusement. Le moins que nous puissions attendre des ministériels, c'est qu'ils nous expliquent pourquoi nous devrions nous prononcer contre cette proposition d'amendement. Se taire, ce n'est pas discuter. Se taire, ce n'est pas dialoguer. Les ministériels doivent à l'ensemble des Canadiens de faire autre chose que de rester silencieux.

Des voix: Bravo!

• (1210)

M. Blais: Monsieur le Président, j'interviens simplement pour dire qu'avec tout son blabla, le député qui vient de s'asseoir n'a pas pris le temps non plus de parler des bons aspects du projet de loi.

M. Benjamin: Vous venez d'entrer. Où étiez-vous passé?

M. de Jong: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. J'espère qu'on ne va pas commencer à faire des commentaires sur tous les discours. Il s'agit d'un débat en bonne et due forme. Si le ministre a quelque chose à dire, qu'il demande la parole au lieu d'invoquer le Règlement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Regina-Est (M. de Jong) invoque-t-il le Règlement pour la même raison? Je lui rappelle qu'il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. Peut-être veut-il invoquer le Règlement pour une autre raison?

M. de Jong: Monsieur le Président, vous avez dit tout ce que je voulais dire; je vais donc me rasseoir.

M. Hnatyshyn: C'est un bon ministre de la Défense; chaque fois qu'il se présente à la Chambre il déclenche une guerre.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous demander à la Chambre de permettre, à l'unanimité, au ministre de la Défense nationale (M. Blais) de nous faire partager ses lumières au sujet de l'amendement à l'étude?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je crains que le ministre n'ait plus grandes lumières à nous faire partager.

Des voix: Bravo!

M. Blais: C'est la meilleure.

M. Riis: Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots d'un amendement que je considère comme essentiel, grâce auquel l'Administrateur du transport du grain pourra prendre les mesures nécessaires pour obtenir de réseau ferroviaire le meilleur rendement possible. Je ne peux qu'applaudir lorsqu'on présente un amendement comportant des mots comme promouvoir, exiger au besoin que des ententes de réciprocité et autres soient conclues, qui sont l'expression d'une intention manifeste de la part du législateur. Lorsqu'on présente une proposition à la Chambre dans le but d'améliorer le transport des marchandises partout au pays, il incombe à tous les députés d'exprimer leur accord lorsque c'est possible et certes, de se prononcer favorablement lorsqu'une telle proposition est mise aux voix.

J'ai entendu des ministériels prétendre que la loi nationale sur les transports et la loi sur les chemins de fer permettaient à la Commission canadienne des transports de tirer le meilleur parti possible de nos sociétés ferroviaires en appliquant ses règlements. Ces déclarations sont contestables pour le moins car ce n'est certes pas le cas. Lors des audiences sur le tarif du Corbeau, le juge Emmett Hall a rappelé que les sociétés ferroviaires tenaient à conserver certains itinéraires même si en utilisant d'autres tronçons elles auraient raccourci la distance et transporté, bien sûr, le grain à meilleur prix. Le juge Emmett Hall sait bien comment on utilise notre réseau ferroviaire. Il connaît bon nombre de régions où on abuse de cette situation et je rappelle que ce sont les sociétés ferroviaires qui s'adonnent à pareille pratique pour faire le plus de bénéfices possible en ralentissant le transport du grain à destination de nos installations portuaires.

J'en ai vu un exemple dans ma propre circonscription l'été dernier, qui montre bien que les pouvoirs additionnels prévus dans l'amendement que nous sommes en train d'étudier ne sont pas sans fondement. A la suite d'une terrible tempête qui a balayé la Transcanadienne et le tronçon principal du CP au col Rogers, la circulation sur le tronçon principal du CP a été interrompue pendant plusieurs jours. Or, si le grand manitou des transports avait eu les pouvoirs nécessaires, il aurait pu intervenir sur-le-champ en ordonnant au CP d'emprunter le tronçon du CN qui traverse, lui aussi, le corridor des montagnes Rocheuses jusqu'aux ports de l'Ouest. Il aurait pu encourager le transfert des wagons de la ligne de chemin de fer du sud à la voie ferrée située plus au nord, en permettant ainsi une circulation maximale.